

C.A.P. DES METIERS DE LA GRAVURE

Définition de l'emploi et spécialités

L'étude du secteur de la gravure (le dossier d'opportunité) a montré que de moins en moins d'emplois étaient situés au niveau V. Celui-ci est donc à considérer comme étant un des seuils d'acquisition des compétences professionnelles de base qui seront complétées par les compétences spécifiques d'un diplôme de niveau IV.

Le titulaire d'un diplôme de niveau V du domaine de la Gravure est capable, en fonction de spécifications données, sous responsabilité et sous contrôle d'un responsable :

- soit de réaliser l'ornementation de style ou contemporaine de surfaces planes de métaux cuivreux ;
- soit d'exécuter une forme imprimante (taille douce ou taille d'épargne) et son épreuve ;
- soit de fabriquer des outils gravés propres à la reproduction en série (relief ou creux).

A cet effet il doit être capable de :

- lire, analyser et exploiter les documents donnés qui définissent la réalisation attendue ;
- gérer, en fonction des instructions reçues, les moyens mis à sa disposition (matières d'oeuvre et produits auxiliaires, matériels et équipements, temps...) ;
- fabriquer les éléments décrits en respectant les critères esthétiques, techniques précisés et le degré de qualité attendu ;
- mettre en oeuvre les moyens d'exécution traditionnels de la spécialité ;
- assurer les relations fonctionnelles nécessaires.

Cela implique d'avoir à traiter des fonctions :

- d'analyses des données ;
- de préparation ;
- de réalisation ;
- de maintenance ;
- de communication.

.../...

Relations formation artistique/formation technique

L'exercice d'une profession liée aux métiers d'art requiert une formation spécifique où les enseignements de l'éducation artistique et des arts appliqués seront mis en rapport direct avec les enseignements technologiques et professionnels. La formation artistique doit permettre :

- . de resituer historiquement les réalisations et d'en définir les caractéristiques formelles et plastiques ;
- . d'acquérir la maîtrise des procédés fondamentaux de traduction et d'expression.

Cela implique :

- . l'acquisition de méthodes d'analyse et d'observation ;
- . le recours à des moyens plastiques et techniques propres aux arts plastiques.